



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

-

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District du Gers de Football pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 02 Juillet 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du **08/06/2022 au 27/06/2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District du Gers de Football, 587 Route de Lavacant – 32000 AUCH.



Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12-2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire cinq (5) délégués (dont au minimum deux (2) dirigeants de clubs n'appartenant pas au Comité Directeur) appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle,
- le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui de l'ordre d'arrivée, tel que défini ci-après :
Les candidats n'indiquent pas qu'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégués, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.



Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire de Déclaration de Candidature Individuelle